

REGLEMENT INTERIEUR ET FONCTIONNEMENT

Accueil de loisirs de **Maure-de-Bretagne – Val d’Anast**

Vallons de Haute Bretagne géré par Léo Lagrange Ouest.

2017/2018

Présentation générale

Vallons de Haute Bretagne Communauté a confié la gestion de l'Accueil de Loisirs (ALSH : Accueil de loisirs sans hébergement) à l'association Léo Lagrange Ouest.

L'accueil de loisirs est déclaré auprès des services de la DDCSPP 35 (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) et de la CAF 35.

L'équipe

- Une directrice
- Six animateurs permanents, les mercredis
- 4 à 8 animateurs volontaires les vacances scolaires
- Une animatrice référente de l'accueil d'enfant en situation de handicap

Rappel: Il faut 1 animateur pour 8 enfants de 3/5 ans et 1 animateur pour 12 enfants de 6 à 12 ans pendant les vacances scolaires et 1 animateur pour 10 enfants de 3/5 ans et 1 animateur pour 14 enfants de 6 à 12 ans les mercredis après-midi.

Qui est accueilli ?

L'accueil de loisirs accueille les enfants de Vallons de Haute Bretagne Communauté, âgés de 3 à 12 ans, ou 3 ans dans les 3 mois, scolarisés et propres.

L'ALSH peut accueillir au total 100 enfants au maximum

Où sont les locaux ?

Accueil de loisirs
Chorus
7, rue de Querpon
Maure de Bretagne
35330 VAL D'ANAST

Quelles sont nos valeurs ?

L'accueil de loisirs Léo Lagrange :

Extrait du projet éducatif Léo Lagrange: " A l' opposé de l'isolement et de la pression à réussir que certains imposent, l'éducation populaire offre, à chaque enfant, un temps et un espace où le respect de soi et des autres, le faire-ensemble l'emportent sur la réussite individuelle et son corollaire du mythe de « l'enfant parfait »."

Parce que l'enfant est :

- doué de capacités singulières d'apprentissage;
- doué d'imagination et de capacité de création;
- un individu qui a son rythme propre pour découvrir le monde;
- un être qui a besoin de partages et de découvertes pour donner; sens à ce qu'il ressent;
- désireux du beau et du bon;
- un être qui apprend par l'expérience de soi avec les autres.



La charte de qualité Léo Lagrange permet de mettre en œuvre ses valeurs. Elle est à disposition des familles ainsi que le projet pédagogique (il est consultable auprès de la directrice)

Une journée type mercredi

L'équipe accueille vos enfants en respectant leur rythme et en adaptant les projets d'animations et d'activités à leur âge. Plusieurs tranches d'âges sont proposées (elles varient selon le nombre d'enfants inscrits à la journée):

| | | |
|------------|---------------|---|
| MIDI | 12h00 à 13h00 | Repas pour tous |
| | 13h00 à 14h15 | Temps libre suivi du temps calme et sieste pour les 3 / 4 ans |
| APRES-MIDI | 14h15 à 16h15 | Activités proposées par les animateurs/rangement. |
| | 16h15 à 17h00 | Goûter/rangement/vaisselle |
| | 17h00 à 19h00 | Jeux libres, échanges, rangement collectif, accueil des familles. |

Une journée type vacances scolaires

| | | |
|-------|---------------|---|
| MATIN | 7h15 à 9h00 | Accueil échelonné, Temps calme et petites activités de réveil |
| | 9h15 à 9h30 | Appel et discussion collective |
| | 9h30 à 11h15 | Proposition des activités par les animateurs |
| | 11h15 à 11h45 | Rangement et jeux libres pour les 6-12 ans Les familles peuvent venir chercher leurs enfants entre |
| | 11h45 à 12h45 | Repas pour tous |

| | | |
|------------|---------------|--|
| MIDI | 13h00 à 14h00 | Début de la sieste pour les 3 /4 ans Temps calme et accueil des familles à partir de 13h30. |
| | 14h15 à 14h30 | Appel |
| APRES-MIDI | 13h à 15h30 | Sieste avec réveil échelonné pour les 3-4ans |
| | 14h30 à 16h00 | Activités proposées par les animateurs/rangement. |
| | 16h00 à 17h00 | Goûter/rangement/vaisselle |
| | 17h00 à 19h00 | Jeux libres, échanges, rangement collectif, accueil des familles. |

Inscriptions : mode d'emploi

Pièces à fournir

Le dossier d'inscription annuel se renouvelle en début d'année civile et comprend:

- **une feuille d'inscription annuelle à l'accueil de loisirs.**
- **une photocopie des vaccinations obligatoires à jour (DTP)**
- **votre numéro allocataire CAF ou MSA et votre quotient familial à bien indiquer sur la fiche d'inscription.**

Les dossiers doivent être complets.

Pour inscrire vos enfants pour une période donnée :

Pour les mercredis scolaires : 2 possibilités

- **Une pré inscription pour les mercredis de la période** (entre deux périodes de vacances) avec possibilité de désistement selon les conditions indiquées page 6.
- **Une pré inscription à l'année de septembre à juin.**
 - o Inscription ferme et définitive pour tous les mercredis
 - o Cette inscription annuelle pourra être résiliée à certaines conditions (avec justificatif)
 - Perte ou changement important des conditions d'emploi.
 - Déménagement
 - Raison médicale
 - o Aucun désistement ponctuel ne sera possible sauf cas particulier (voir avec la directrice), le mercredi et le repas seront facturés.

Cependant si vous prévenez l'ALSH le mercredi qui précède le mercredi concerné, le repas ne vous sera pas facturé.

A la suite de 3 désistements sans avoir averti la directrice, l'inscription annuelle sera annulée.

Pour les vacances scolaires : 1 possibilité

- Une pré inscription pour la période avec possibilité de désistement (conditions et dates page 6)

Tous ces documents sont disponibles :

A l'accueil de loisirs les jours et heures d'ouverture de l'ALSH (7h15/19h00)

Adresse : Chorus, 7, rue de Querpon – Maure de Bretagne BP 19 35330 Val d'Anast

Vous pouvez également trouver tous ces documents sur le site internet de Vallons de Haute Bretagne Communauté : www.vallons-de-haute-bretagne-communaute.fr

Contact de la directrice de l'accueil de loisirs : Marie-Catherine Detoc

Tel portable : 06.19.36.31.44.

Tel fixe : 02.99.92.46.84.

Mail : marie.detoc@vallonsdehautebretagne.fr

Dates de sortie des feuilles de pré inscription:

| Périodes | Ouverture des pré inscriptions | Dates limites d'inscription | Désistement possible jusqu'au |
|--|--|-----------------------------|--|
| Mercredis de septembre et octobre 2017 | 21/06/2017 | | Le mercredi de la semaine qui précède le mercredi à 19h soit 1 semaine avant. |
| Vacances d'automne 2017 | 4/10/2017 | 13/10/2017 | Le lundi qui précède l'ouverture de l'ALSH à 9h00 soit le 16/10 |
| Mercredis de novembre et décembre 2017 | 11/10/2017 | | Le mercredi de la semaine qui précède le mercredi à 19h soit 1 semaine avant. |
| Vacances de fin d'année 2017 | 6/12/2017 | 15/12/2017 | Le lundi qui précède l'ouverture de l'ALSH à 9h00 soit le 18/12 L'accueil de loisirs de Maure de Bretagne est fermé la 2^{ème} semaine des vacances de Noël |
| Mercredis de janvier/février 2018 | 13/12/2017 | | Le mercredi de la semaine qui précède le mercredi à 19h soit 1 semaine avant. |
| Vacances d'hiver 2018 | 7/02/2018 | 16/02/2018 | Le lundi qui précède l'ouverture de l'ALSH à 9h00 soit le 19/02 |
| Mercredis de mars et avril 2018 | 13/02/2018 | | Le mercredi de la semaine qui précède le mercredi à 19h soit 1 semaine avant. |
| Vacances de printemps 2018 | 4/04/2018 | 13/04/2018 | Le lundi qui précède l'ouverture de l'ALSH à 9h00 soit le 16/04 |
| Mercredis de mai et juin 2018 | 11/04/2018 | | Le mercredi de la semaine qui précède le mercredi à 19h soit 1 semaine avant. |
| Séjour été 2018 | 18/04/2018 | 13/06/2018 | 20/06/2018 |
| Vacances de juillet et août 2018 | 30/05/2018 Vendredi 1 juin de 16h à 19h30 Samedi 2 juin de 10h à 12h | 22/06/2018 | Le lundi 25/06/2018 pour la période du 9/07/2018 au 27/07/2018 Le 16/07/2018 pour la période du 30/07/2018 au 10/08/2018 et le 27/07/2018 pour la période du 13/08 au 31/08 |
| Mercredi de septembre et octobre 2018 | 26/06/2018 | | Le mercredi de la semaine qui précède le mercredi à 19h soit 1 semaine avant. |

Tarifs et facturations

Nous vous proposons des tarifs adaptés au quotient familial (QF) pour les ressortissants des régimes CAF et MSA. Pour ce faire, nous avons besoin de votre **n° CAF ou n°MSA** + quotient familial.

Sans possibilité d'avoir accès à votre quotient familial: QF (pas de n° CAF ou dossier CAF non actualisé) ou MSA, nous serons tenus de vous facturer le tarif maximum.

Tarifs pour les mercredis

| Catégories de QF (CAF/MSA) | Tarif journée enfant (CAF/MSA) 12/19h | Tarif journée avec repas 12/19h | Tarif pour les autres enfants à partir du second 12/19h | Tarif journée à partir du 2 nd enfant avec repas 12h/19h | Tarif demi-journée (CAF/MSA) 7h15/12h 14h/19h | Tarif demi-journée (CAF/MSA)+ repas 7h15/12h 14h/19h | Tarif demi-journée enfant à partir du second 7h15/12h 14h/19h | Tarif demi-journée enfant à partir du second+ repas 7h15/12h 14h/19h |
|----------------------------|---------------------------------------|---------------------------------|---|---|---|--|---|--|
| A : 0€-500€ | 4,67 € | 8,17 € | 2,80 € | 6,30 € | 3,50 € | 7,00 € | 2,10 € | 5,60 € |
| B : 501€-850€ | 5,48 € | 9,13 € | 3,29 € | 6,94 € | 4,08 € | 7,73 € | 2,45 € | 6,10 € |
| C : 851€-1100€ | 6,30 € | 10,12 € | 3,78 € | 7,60 € | 4,73 € | 8,55 € | 2,83 € | 6,65 € |
| D : 1101€-1400€ | 7,12 € | 11,07 € | 4,28 € | 8,23 € | 5,32 € | 9,27 € | 3,18 € | 7,13 € |
| E : 1401€ et + | 8,17 € | 12,27 € | 4,90 € | 9,00 € | 6,13 € | 10,23 € | 3,68 € | 7,78 € |
| Non renseignés | 8,17€ | 12,27 € | 4,90 € | 9,00 € | 6,13 € | 10,23 € | 3,68 € | 7,78 € |

Tarifs vacances scolaires

| Catégories de QF (CAF/MSA) | Tarif journée enfant (CAF/MSA) | Tarif journée avec repas | Tarif pour les autres enfants à partir du second | Tarif journée à partir du 2 nd enfant avec repas | Tarif demi-journée (CAF/MSA) | Tarif demi-journée (CAF/MSA)+ repas | Tarif demi-journée enfant à partir du second | Tarif demi-journée enfant à partir du second+ repas |
|----------------------------|--------------------------------|--------------------------|--|---|------------------------------|-------------------------------------|--|---|
| A : 0€-500€ | 4,67 € | 8,17 € | 2,80 € | 6,30 € | 3,50 € | 7,00 € | 2,10 € | 5,60 € |
| B : 501€-850€ | 5,48 € | 9,13 € | 3,29 € | 6,94 € | 4,08 € | 7,73 € | 2,45 € | 6,10 € |
| C : 851€-1100€ | 6,30 € | 10,12 € | 3,78 € | 7,60 € | 4,73 € | 8,55 € | 2,83 € | 6,65 € |
| D : 1101€-1400€ | 7,12 € | 11,07 € | 4,28 € | 8,23 € | 5,32 € | 9,27 € | 3,18 € | 7,13 € |
| E : 1401€ et + | 8,17 € | 12,27 € | 4,90 € | 9,00 € | 6,13 € | 10,23 € | 3,68 € | 7,78 € |
| Non renseignés | 8,17€ | 12,27 € | 4,90 € | 9,00 € | 6,13 € | 10,23 € | 3,68 € | 7,78 € |

| | |
|---|-------------|
| Tarifs suppléments accueil péri centre | 2017 |
| Accueil du matin 7h15/9h00 | 0,50 € |
| Accueil du soir 17h00/19h00 | 0,50 € |
| Tarifs supplément matinée (mercredis uniquement) | 2017 |
| A : 0€-500€ | 2,33 € |
| B : 501€-850e€ | 2,74 € |
| C : 851€-1100€ | 3,15 € |
| D : 1101€-1400€ | 3,55 € |
| E : 1401€ et + | 4,08 € |
| Non renseignés | 4,08 € |
| Tarif supplément sortie | 4€ maximum |

Un supplément matinée est appliqué uniquement aux familles qui inscrivent leur enfant le mercredis matin hors vacances scolaires.

La facturation est effectuée tous les mois.

Les chèques sont à libeller à l'ordre de Léo Lagrange Ouest (vous pouvez également régler par prélèvement automatique); et à envoyer à Leo Lagrange Ouest à réception des factures :

23 rue de l'étoile du matin,

BP 324, 44615 Saint Nazaire

La directrice ne reçoit aucun règlement, aussi merci d'envoyer directement votre règlement au siège de Léo Lagrange Ouest à Saint Nazaire. (Cependant en cas de règlement en espèces merci de vous rapprocher de la directrice).

Sont acceptés :

- chèques.
- Chèques CESU
- chèques vacances.
- bons CAF (à fournir dès que possible. S'utilisent uniquement pendant les vacances scolaires).
- Les prélèvements automatiques (demander à la directrice l'autorisation de prélèvement)
- En cas de retard de paiement de plus d'un mois, l'inscription à l'année ou à la période sera annulée ou refusée. **Nous vous conseillons de régler par prélèvement automatique.**

Modalités d'annulation

- Tout **désistement sera facturé pour les familles inscrites pour une période** (sauf sur présentation d'un certificat médical et pour ce qui est des repas annulés avant 9h30).
- Pour toute situation particulière, veuillez contacter la directrice.
- **Vous avez une date limite pour vous désister selon les périodes : voir tableau page 4**

Horaires et fonctionnement

L'accueil de loisirs ouvre à 7h15 et ferme à 19h pendant les vacances scolaires et de 12h15 à 19h00 les mercredis hors vacances scolaires.

Les enfants ne seront pas accueillis en dehors de ces horaires, il appartient donc aux familles

de s'organiser en conséquence.

Durant l'année, l'accueil de loisirs est ouvert les mercredis et vacances scolaires sauf lors des vacances de décembre et au mois d'août.

Les temps d'accueil pour les familles sont les suivants : (pour la sécurité de vos enfants, merci de respecter ces horaires)

- de 7h15 à 9h00;
- de 11h15 à 11h45 ;
- de 13h30 à 14h15;
- de 17h à 19h.

Après 19h00 tout ¼ d'heure entamé sera facturé 10€.

Certaines animations, sorties ou spectacles nécessitent une organisation particulière, nous ne pouvons donc pas toujours respecter ce fonctionnement et ces horaires

Aussi le cas échéant, nous vous en ferons part dans le programme et par voie d'affichage (kit d'accueil).

La place des familles

Les parents sont invités à nous accompagner lors des sorties proposées aux enfants.

Au cours de l'année nous organisons des temps conviviaux pour échanger autour des activités de leur enfant.

Un questionnaire de satisfaction est également proposé aux familles afin de recueillir leur retour et leur avis concernant le fonctionnement de l'ALSH.

Les repas et les goûters

Les repas se déroulent et sont fournis par l'AGRS (association de restauration scolaire Cousteau) en lien avec la Communauté de Communes.

En cas d'allergie alimentaire nécessitant une attention particulière, merci de vous renseigner pour établir un document de Protocole d'Accueil Individualisé avec le médecin familial (vous pouvez obtenir des renseignements auprès de la Directrice).

Les pique-niques sont également fournis par l'accueil de loisirs.

Les goûters sont fournis par nos soins.

Sécurité

Seules les personnes citées sur la fiche d'inscription sont autorisées à venir chercher vos enfants. Une autorisation écrite spécifique est également à votre disposition auprès de la directrice.

Les enfants doivent être accompagnés par leurs parents pour les arrivées et départs et passer systématiquement par le bureau d'accueil.

Santé

La fiche d'inscription et la photocopie du carnet de santé (page des vaccinations à jour) sont à renouveler obligatoirement tous les ans à partir du 1er janvier.

Le (la) référent(e) sanitaire peut administrer des **médicaments** uniquement sur présentation d'une ordonnance.

Pour l'accueil d'enfants en situation de handicap ou d'enfants ayant des problèmes de santé nécessitant une attention et des soins particuliers, l'accueil est possible, il est cependant nécessaire de contacter la direction pour organiser l'accueil de l'enfant dans les meilleures conditions et remplir un protocole d'accueil individualisé.

Divers

Merci de prendre connaissance des programmes d'activités afin d'habiller les enfants en conséquence : casquette et crème solaire en été, manteau en hiver, chaussures de sport, change, bottes (potager) etc.

Pendant les saisons humides (automne et hiver), une paire de bottes (ou de chaussures/chaussettes de rechange) dans le sac permettra de pouvoir sortir dehors plus régulièrement sans la crainte de revenir avec les pieds mouillés ou les chaussures sales !

Les plus petits peuvent amener leur doudou pour le temps calme ou la sieste.

Label « ici et ensemble »



Depuis sa création le 6 novembre 1950, la Fédération Léo

Lagrange porte un projet de société de ses publics qui vise à bâtir une société de progrès fondée sur l'idéal républicain.

Forte de ce positionnement, elle s'engage depuis lors dans

la lutte contre les préjugés et les discriminations en menant des programmes de sensibilisation

Pour sensibiliser nos usagers et les professionnels (es), la fédération Léo Lagrange a pris l'initiative de créer un label **pour lutter contre toutes formes de discrimination** dans ses structures et ses établissements.

Cette année l'accueil de loisirs a été labellisé le 29 août « Ici et Ensemble » et a signé la charte ici et ensemble. (disponible à l'accueil de loisirs)

Ce label vise à mettre en place des actions, auprès du public et des salariés, pour lutter contre les discriminations et leurs conséquences tout au long de l'année.

Dans ce cadre-là, la directrice et son équipe propose :

- des formations pour l'équipe autour du thème des préjugés et stéréotypes
- des temps forts, menant à la réflexion et au débat.
- la présence d'un service civique qui a pour mission de travailler avec les 6/12 ans autour des thématiques liées à l'éducation à la citoyenneté.
- des rencontres et discussions équipe/ enfants/parents ; ludiques.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à nous contacter directement, la directrice se tient à votre disposition pour vous répondre.

L'équipe Léo Lagrange souhaite un bon séjour dans notre structure à vos enfants.